



Assurance médicale suite à déclaration de maladie

Par **SONIA**, le **28/10/2009** à **19:29**

Bonjour,

Suite à la construction de notre maison, nous avons été obligé de prendre une assurance spéciale pour moi qui suis diabétique sous insuline. Cette assurance aujourd'hui nous pèse sur notre budget celle-ci étant de 276,32 € (soit pour moi personnellement de 175,84 €) sachant que j'ai une surprime de 75 % et une perte totale ou irréversible d'autonomie non garantie.

j'aimerais savoir si cette assurance est obligatoire me concernant ou si il est possible de n'assurer que mon mari.

Cordialement

Par **chaber**, le **02/11/2009** à **08:23**

Bonjour,

Si vous êtes co-emprunteur vous ne pourrez vous soustraire à l'assurance